

Préface

Par **Brigitte KLINKERT**

Ministre déléguée auprès de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, chargée de l'Insertion

Les conséquences économiques de la crise sanitaire sont différentes selon les secteurs : certains emplois sont menacés, quand d'autres métiers dits « porteurs » ou « en tension » peinent à recruter, notamment dans les services à la personne, le numérique ou la transition écologique.

Face au caractère hétérogène de la crise, les cursus de formation doivent donc s'adapter, y compris les parcours proposés aux jeunes et aux personnes les plus éloignées de l'emploi. Nous devons bâtir des solutions qui répondent aux besoins d'insertion, d'évolution ou de reconversion professionnelle de chacun.

Dans cette politique, les migrants ne doivent pas être oubliés, et c'est l'honneur de notre pays que d'y veiller. Car ils sont aussi une chance pour la France, et le rebond de notre économie sera plus fort avec eux que sans eux ou contre eux.

En partant de l'intelligence collective des territoires, nous construisons le Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), qui s'adresse aux personnes les plus fragiles, y compris aux migrants. Il s'agit d'éviter le parcours du combattant à toutes les personnes éloignées de l'emploi. L'ambition du SPIE est de donner à chacun les mêmes chances en mettant en œuvre **un droit à l'accompagnement effectif, rapide et pluridisciplinaire, quels que soient le lieu de résidence ou la maîtrise de la langue, pour les étrangers primo-arrivants.** Il s'agit d'éviter les ruptures de parcours, grâce notamment à la mise en relation des acteurs (service public de l'emploi, conseils départementaux, CAF, opérateurs et associations...), à l'identification des manques dans l'offre d'insertion, de santé ou de logement, ainsi qu'à la participation des personnes à la définition de leur propre parcours. Il ne s'agit pas d'un énième nouvel organisme ou d'une institution de plus. Notre objectif est de décloisonner les politiques publiques d'insertion et sociales, pour rompre avec les logiques de silos. Le SPIE sera l'une des grandes réalisations du quinquennat ; **il est aussi une réponse adaptée pour les étrangers primo-arrivants les plus éloignés de l'emploi, les réfugiés en particulier.**

Plus spécifiquement, afin de faire accéder ces migrants aux dispositifs de droit commun de la politique de l'emploi et de formation, un nouvel accord-cadre 2020-2024 entre l'État, l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et le service public de l'emploi en faveur de l'insertion professionnelle des étrangers primo-arrivants a été signé le 1^{er} mars 2021. Cet accord concerne pour la première fois l'ensemble des acteurs du service public de l'emploi, Pôle emploi mais aussi les missions locales, les Cap emploi et l'APEC. Il a pour ambition, au travers d'une déclinaison territoriale, de soutenir le renforcement de l'offre de services des partenaires, l'articulation des actions, la fluidification des parcours (*via* les échanges de données, l'accessibilité de l'offre de services notamment pour les femmes, l'accompagnement de la reconnaissance des acquis professionnels).

Ces réformes structurelles sont indispensables pour rendre plus efficace l'accompagnement des personnes et pour trouver une solution à chacune d'elles, en ne laissant personne au bord du chemin. Ce serait une faute morale autant qu'une erreur économique que d'exclure de la vie de la Nation les plus fragiles d'entre nous.

L'accès à la certification professionnelle représente, notamment, un enjeu majeur pour les parcours d'insertion professionnelle des étrangers. Afin de dresser un état des lieux et de proposer des améliorations, une mission inter-inspections (IGA, IGAS et IGENSR) a été diligentée par le Premier ministre, le 5 octobre 2020.

L'une des expérimentations en cours, portée par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, **propose 1 000 parcours d'accompagnement vers la validation des acquis de l'expérience (VAE) à des étrangers primo-arrivants,** en testant une procédure dérogatoire de recevabilité qui ne nécessiterait pas la production de justificatifs, et en mobilisant trois voies distinctes de reconnaissance des qualifications, selon les emplois visés, les compétences et le niveau en langue du public-cible, dont la validation d'un certificat de compétences professionnelles (CCP) par l'acquisition d'un ou plusieurs blocs de compétences. Ce programme innovant, qui se déploie depuis l'automne 2020, s'appuie sur une mobilisation massive des différents partenaires (ministères du Travail et de l'Intérieur, OFII, Pôle emploi et AFPA), aux niveaux national et local, afin de faire connaître le programme et d'identifier les étrangers susceptibles d'en bénéficier.

En parallèle, nous testons de nouveaux dispositifs pour répondre aux difficultés particulières que rencontrent les réfugiés.

Copiloté par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et le ministère de l'Intérieur, **le programme HOPE se déploie depuis 2017 et propose aux réfugiés un parcours global d'accompagnement de huit mois** comportant un hébergement, un accompagnement professionnel, une formation pré-qualifiante et un premier contrat en alternance. Les

métiers visés sont ceux des secteurs en tension, dans les domaines du BTP, des services, de l'industrie, de la vente, de la construction, de la mécanique et de l'agriculture. Ce programme inédit est fondé sur un partenariat public-privé, et prévoit la participation des ministères chargés du Travail et de l'Intérieur, mais aussi des entreprises et de la grande majorité des opérateurs de compétences (OPCO). 76 centres AFPA ont été mobilisés dans toute la France, et plus de 440 entreprises sont partenaires du programme. 180 sessions de formation ont été programmées, pour près de 30 métiers proposés. Depuis 2017, près de 2 800 réfugiés sont entrés dans ce programme, qui se poursuit en 2021. Pour l'ensemble des trois premières promotions, le taux de certification en français est de 78 %, celui d'obtention d'une certification de 82 % et celui d'insertion positive dans l'emploi de 73 %. Selon l'enquête DARES de suivi des deux premières cohortes, 56 % des bénéficiaires sont toujours en emploi six mois après leur sortie du programme. En 2021, l'alternance sera proposée dans l'ensemble de ses versants et son extension à de nouveaux métiers sera poursuivie. Une adaptation du programme pour les femmes fait aussi l'objet de travaux.

Enfin, le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion a lancé, **dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences (PIC), un appel à projets pour l'intégration professionnelle des bénéficiaires de la protection internationale (BPI) et des demandeurs d'asile de plus de six mois**. Les 55 projets retenus, soutenus à hauteur de 50 millions d'euros au total, permettront d'accompagner entre 2020 et 2023 environ 26 000 bénéficiaires de la protection internationale (BPI), dans des actions professionnelles innovantes de coopération ou d'accompagnement vers et dans l'emploi (par exemple, des actions de médiation pour faciliter l'accès à la formation qualifiante, de coordination de l'ensemble des acteurs au niveau d'une métropole, de connexion entre entrepreneurs, de valorisation des aptitudes artisanales et artistiques, d'accompagnement des femmes à la mobilité géographique dans une logique d'accès aux droits et à l'emploi, etc.). Ces projets se déploient sur tous les territoires et sont portés par des acteurs très diversifiés, le plus souvent organisés en consortium : acteurs de l'insertion professionnelle, de l'économie sociale et solidaire ou de la formation, acteurs de la sphère sociale qui connaissent bien les spécificités du public réfugié, collectivités, ou acteurs économiques.

Ces initiatives récentes doivent permettre de ne laisser personne au bord de la route, encore moins celles et ceux pour qui elle a souvent déjà été longue et semée d'embûches ; à travers leur résilience et leur soif d'avenir, elles ont beaucoup à nous apprendre. Je suis heureuse d'avoir pu, grâce à cette revue des *Annales des Mines*, donner un aperçu de ce que notre gouvernement accomplit au bénéfice des migrants qui veulent s'en sortir, une action qui me tient particulièrement à cœur. Les défis sont immenses, mais notre détermination à les relever ne l'est pas moins. Je remercie tous les auteurs pour leurs travaux qui ne manqueront pas d'éclairer la décision publique, j'en suis certaine.